

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1173)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 175

présenté par
M. El Guerrab

ARTICLE 16

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par le biais de cet amendement de suppression, il s'agit de remettre en cause les facilités introduites par le projet de loi en matière de placement en rétention des étrangers ainsi que leur assignation à résidence notamment.